

Résumé non technique de l'étude d'impact

L'objet de ce dossier est la demande d'autorisation d'ICPE pour la société AUTO 2001.

Le terrain est situé au lieu dit Sente des Poste, Les Tulipes, RN 370. Il s'étend sur la commune de Gonesse (95) sur une superficie totale d'environ 79 000 m². La société AUTO 2001 exploite sur ce site notamment une activité de récupération, dépollution, déconstruction de Véhicules Hors d'Usage. La surface d'exploitation représente environ 46 000 m² répartie en zone bétonnée (35%), zone enrobée (58%), zone bâtie (7%). Le reste étant occupé par les talus bordant le site, la voie d'accès, le bassin de rétention, le parking de la clientèle.

L'activité de stockage et démantèlement de VHU est soumise à autorisation selon la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique n° 2712 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et agrément préfectoral suite à l'arrêté ministériel du 15 mars 2005.

Le résumé non technique du dossier de demande d'autorisation d'exploiter expose :

- une présentation simplifiée des impacts liés à l'activité de l'installation,
- les mesures prises ou prévues pour réduire les impacts liés à l'activité déployée sur le site.

L'ensemble de ces informations est présenté sous forme de tableaux reprenant par milieux potentiellement touchés les constats d'impact et les mesures compensatoires prévues.

Effets sur le voisinage

CONSTAT	MESURES COMPENSATOIRES
<p>PAYSAGE</p> <p>Le site est implanté au sud de la ZAC des Tulipes laquelle est localisée au sud de la commune de Gonesse.</p> <p>Autour du site, on note la présence de terrains enherbés, de bâtiments à usage d'industries, d'activités et de services et d'importantes infracteurs (Autoroute A1, routes nationales RN370 et RN117).</p> <p>Le premier quartier d'habitations est situé à environ 1 km à l'ouest sud ouest sur la commune de Bonneuil-en-France.</p> <p>D'après les données collectées auprès de la base de données Internet CARMEN, la société AUTO 2001 n'est pas située dans une zone naturelle de type ZNIEFF, Natura 2000 et autre.</p>	<p>Les limites du site sont constituées par une clôture grillagée d'environ 1,8 m de haut et localement par du bardage métallique. Les limites du site sont également marqués physiquement par un talus de terre, le site se trouve encaissé dans la butte de remblais d'où un impact visuel quasi nul.</p> <p>Le site est caché des regards extérieurs.</p>

CONSTAT	MESURES COMPENSATOIRES
<p>BRUIT</p> <p>Le site est entouré de plusieurs infrastructures générant un bruit important, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ du trafic de véhicules sur la route nationale RN 370 à 150 m au nord et l'autoroute A1 à 250 m au sud-est. ❖ du trafic aérien des avions transitant sur les aéroports du Bourget à 1 km au nord-ouest et de Roissy à 6 km au nord-est. <p>A cela s'ajoute les bruits liés à l'activité de la société voisine DLB, recyclage de matériaux de construction</p> <p>Les plus proches habitations sont situées à environ 1 km à l'ouest sud-ouest du site sur la commune de Bonneuil-en-France.</p> <p>Les sources de bruit liées à l'activité sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ utilisation de la grue, des pelles mécaniques, des chariots élévateurs, lors du traitement des véhicules hors d'usage, ▶ utilisation de la presse aplatisseuse, ▶ trafic routier lié aux camions de transport et véhicules de la clientèle, ▶ choc des pièces métalliques lors de leur manipulation avec le grappin. <p>L'impact sonore des activités reste peu significatif vis-à-vis de l'impact sonore des infrastructures voisines (autoroutes, aéroport) et de la société voisine DLB qui utilise un concasseur.</p> <p>Les premières habitations sont localisées à 1 km du site. Elles ne sont donc pas susceptibles d'être incommodées par le bruit des activités de la société AUTO 2001 qui sont couvertes largement par le trafic routier du secteur.</p> <p>Les horaires de travail sont de 9h-12h30/14h-18h30 du mardi au jeudi, 9h-12h30/14h-18h30 le vendredi et le samedi. Le site est fermé le dimanche, le lundi et les jours fériés.</p>	<p>Afin de vérifier la conformité du site vis-à-vis de la réglementation, des mesures de bruits ont été réalisées en octobre 2011 par la société ESCE en 4 points en limite de propriété et deux points en zone de référence en l'extérieur, les niveaux mesurés sont inférieurs à 70dB et sont <u>conformes</u> aux exigences d'émergences réglementaires de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.</p> <p>Les véhicules de transport et les engins de chantier utilisés sur le site sont conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation des émissions sonores. En cas de non-conformité relevé lors d'un contrôle, la société y remédie aussi tôt en procédant aux travaux nécessaires</p> <p>Toute acquisition de nouveaux matériels est faite dans le respect des normes d'émissions sonores.</p>

CONSTAT	MESURES COMPENSATOIRES
<p>EMISSIONS LUMINEUSES</p> <p>Le site est équipé de nombreux lampadaires d'éclairage jaune à l'extérieur ainsi que des projecteurs disposés sur les murs des bâtiments. Ces lumières sont utilisées lorsqu'il fait sombre surtout en période hivernale.</p> <p>Les bâtiments sont équipés d'éclairage type néon.</p>	<p>L'ensemble des éclairages est systématiquement éteint une fois la journée de travail terminée.</p>

Air

CONSTAT	MESURES COMPENSATOIRES
<p>EMISSIONS DE POUSSIÈRES</p> <p>Les seuls rejets atmosphériques issus de l'activité pourraient provenir de l'envol de poussières.</p> <p>On peut également noter les vapeurs de carburants au moment des vidanges des réservoirs de carburants des véhicules mais contenu des faibles volumes mis en jeu, les concentrations de COV ne sont pas significatives.</p>	<p>Si besoin, un nettoyage des voies de circulation permettra de limiter les envols de poussières.</p>

Déchets

CONSTATS	MESURES COMPENSATOIRES
<p>L'activité même de la société AUTO 2001 est la récupération de véhicules hors d'usage en vue de leur dépollution, démontage et aplatissage pour remise à un broyeur. La surface du site permet de stocker 1000 à 1200 véhicules à déconstruire. La plus part des déchets générés sont revalorisés, les pièces démontées sont recyclées.</p> <p>Les déchets produits par le site seront les déchets de bureaux, les déchets de l'atelier mécanique, les boues et hydrocarbures provenant des séparateurs à hydrocarbures.</p>	

CONSTATS	MESURES COMPENSATOIRES
<p>◆ déchets industriels spéciaux (DIS)</p> <p>La présence sur le site de déboueurs séparateurs d'hydrocarbures relié aux aires étanches entraînera la production de déchets dangereux (hydrocarbures, boues, huiles) provenant de son entretien régulier (1 à 2 fois par an). Ces déchets seront collectés par une entreprise spécialisée et dirigés vers un centre de traitement agréé.</p> <p>◆ déchets de la dépollution des VHU</p> <p>La dépollution des véhicules hors d'usage entraîne la production de déchets industriels spéciaux tels que :</p> <p>■ Batteries : Les batteries hors d'usage sont enlevées des véhicules en premier lieu puis placées à plat dans des bacs spéciaux. Environ 500 batteries au maximum peuvent être stockées sur site sur une surface d'environ 50 m². Selon le volume, elles sont soit livrées soit collectées par les repreneurs ferrailleurs ou autres négociants. Elles contiennent des métaux et ont donc une bonne valeur marchande, elles sont donc vendues pour être au final recyclées par des sociétés spécialisées. Les principales sociétés repreneuses de la société AUTO 2001 sont Guy Dauphin Environnement et Lifmétal.</p> <p>Pour retirer les liquides polluants, les VHU sont placés en hauteur sur des rampes métalliques.</p> <p>■ Les huiles usagées des moteurs:</p> <p>Les huiles des moteurs sont récupérées par vidange gravitaire puis s'écoulent via des flexibles dans une cuve enterrée double paroi de 5000 L.</p> <p>■ Le liquide de frein et les huiles hydrauliques (boîtes de vitesses, amortisseurs, direction assistée) :</p> <p>Ces liquides sont aspirés pour être placés dans une cuve de 1500 L aérienne sur rétention. En moyenne, 1000 L sont éliminés par mois.</p> <p>■ Liquides de refroidissement et le lave glace :</p> <p>Ces liquides sont aspirés pour être placés dans une cuve de 1500 L aérienne sur rétention. La collecte se fait la société agréée CHIMIREC. En moyenne, 1000 L sont éliminés par mois.</p> <p>■ Carburants :</p> <p>Ils sont extraits par gravité (perçage des réservoirs) et stockés dans une cuve enterrée double enveloppe avec détecteur de fuite, et comprend deux compartiment de 12500 l pour le gasoil et l'essence. Une pompe de distribution permet de redistribuer les carburants dans les véhicules de la société et du personnel.</p>	<p>Les enlèvements de déchets spéciaux font tous l'objet d'un bon d'enlèvement ainsi qu'un BSD établi par le collecteur et indiquant précisément les quantités, la nature des déchets enlevés et la destination finale.</p> <p>Pour l'ensemble des déchets issus des activités du site, la société AUTO 2001 tient à jour un registre « déchets » informatisé comportant au minimum les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊕ la nature et le code des déchets, ⊕ la quantité, ⊕ le nom de l'entreprise chargée de l'enlèvement, ⊕ la date de l'enlèvement, ⊕ la destination du centre d'élimination ou de valorisation. <p>La société AUTO 2001 tient à jour un livre de Police ENTREES/SORTIES des VHU et assure la prise en charge et la dépollution/ démolition des VHU conformément au cahier des charges de l'annexe 1 de l'arrêté du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage.</p> <p>La vérification initiale de conformité à l'arrêté du 15 mars 2005 puis le suivi du contrôle annuel de conformité à l'agrément préfectoral et au cahier des charges démolisseurs sont assurés par l'organisme certificateur AB CERTIFICATION, agréé COFRAC pour notamment la certification de type ISO 14001. Cette vérification initiale et ce suivi ont donné lieu à une attestation de conformité et une attestation de suivi annuel.</p>

CONSTATS	MESURES COMPENSATOIRES
<p>■ <u>Les fluides de climatisation :</u> Ils sont retirés au moyen d'un extracteur de gaz de climatisation par une société externe spécialisée. La société dispose de son propre appareillage d'extraction. Elle est sur le point de faire les démarches nécessaires à l'obtention de l'attestation capacitaire.</p> <p>■ <u>Les filtres</u> Les filtres à huiles et emballages souillés par l'huile sont stockés dans des bacs plastiques étanches et récupérés par une société spécialisée.</p> <p>■ <u>Pneumatiques :</u> Les <i>pneumatiques</i> qui peuvent être réutilisés sont retirés des véhicules puis stockés pour être revendus soit aux particuliers (stockage sur racks sur une aire clôturée) soit à d'autres sociétés (professionnels du pneu, exportateurs, etc.). Les pneus trop usagés sont laissés sur le VHU et traités par le broyeur agréé.</p> <p>■ <u>Pots catalytiques :</u> Il contiennent des métaux précieux, ils sont démontés et placés dans des bacs aciers pour être revendus à des sociétés qui se chargent de leur recyclage.</p> <p>◆ Matières et pièces issues du démontage Les pièces en bon état sont réutilisables et vont être valorisées en temps que pièces d'occasion. En fonction du model et année des voitures, les pièces intéressantes pour la revente sont démontées, vérifiées, identifiées au moyen d'un marquage et placées en rayonnage dans le magasin pour la vente. Ce démontage effectué par des mécaniciens peut se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit à l'extérieur sur la dalle de béton pour les éléments de carrosserie tels que capots, portes, ailes, pare-chocs, hayons, optiques de phare, clignotants, rétroviseurs, etc. - soit sur pont-élévateurs présents à l'intérieur du bâtiment nord de 1000 m² pour enlever les pièces difficilement accessibles tels que pots d'échappement, moteurs et boîtes de vitesses, Cardans, Radiateurs, roues complètes ou jantes, transmission, alternateurs, démarreurs ... <p>D'autres pièces non revendables aux particuliers mais pour lesquelles un recyclage est techniquement et économiquement possible vont être également démontées. Il s'agit notamment des moteurs, des radiateurs (alu, cuivre), des amortisseurs, cardans, des étriers, des disques de freins, etc. Les pièces triées sont placées dans des casiers et conteneurs métalliques pour être revendus à des professionnels (négociants, échange standard, exports).</p>	<p>Ces enlèvements font tous l'objet d'un bon d'enlèvement ainsi qu'un BSD établi par le collecteur et indiquant précisément les quantités, la nature des déchets enlevés et la destination finale.</p> <p>Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées par des hydrocarbures et boues par lessivage des matières souillées (VHU accidentés, moteurs et pièces grasses) et ruissellement sur les zones de dépollution/ démontage et stockage de paquets de VHU et platinage sont collectées et épurées par plusieurs débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures. Le rejet se fait dans le milieu naturel (fossé) en attendant un raccordement au réseau d'eaux pluviales communal en cours de création sur la ZAC des Tulipes.</p>

CONSTATS	MESURES COMPENSATOIRES
<p>Les moteurs sont entreposés sur la dalle de béton au nord du site avant d'être chargés dans une remorque ou une benne pour être transportés en filière de revalorisation. L'expédition se fait 2 à 3 fois par mois de manière à limiter la quantité sur site. L'espace occupé par les moteurs est celui d'une benne de 30 m³ et d'environ 60 m² au sol sur la dalle de béton.</p> <p>Les casiers métalliques contenant les pièces démontées revalorisables sont stockés au nord du site sur la dalle de béton sur une surface au sol d'une centaine de mètres carrés.</p> <p>Les airbags, les prétendeurs des ceintures de sécurité et autres éléments revendables pouvant présenter un danger sont également démontés dans les règles de l'Art et mis en sécurité dans des armoires.</p> <p>Une fois dépolluées et démantelées les carcasses de VHU sont aplaties en paquets. Les paquets sont placés dans un premier temps à proximité de la presse sur une surface d'environ 100 m² puis lorsque la capacité de stockage est atteinte sur cette surface, ils sont entreposés sur la seconde dalle de béton au sud du site sur une surface maximale de 2000 m². L'enlèvement des paquets se fait généralement par les broyeurs repreneurs. Le rythme d'enlèvement dépend essentiellement du cours de la ferraille.</p>	<p>Aucun déchet valorisable ne sera mis en décharge sauf justification de son caractère ultime.</p>
<p>Le démantèlement des autobus engendre la production de ferrailles découpées (platinage) qui sont stockées sur la dalle de béton au nord sur une surface d'environ 700 m².</p> <p>Les principaux repreneurs de carcasses de VHU et de ferrailles découpées sont les sociétés Guy Dauphin Environnement et GALOO.</p>	<p>La société AUTO 2001 est certifiée ISO 14001 pour l'ensemble de ses activités. La gestion des déchets fait partie intégrante de son système de management environnemental ISO 14001.</p>
<p style="text-align: center;">♦ Autres déchets de la société AUTO 2001</p> <p>Les déchets assimilables aux ordures ménagères produits par la société AUTO 2001 sont éliminés via le plan d'élimination de la commune.</p> <p><i>Dans tous les cas, aucun déchet valorisable ne sera mis en décharge conformément à la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, sauf justification de son caractère ultime.</i></p>	

Eau

CONSTAT	MESURES COMPENSATOIRES
<p>CONSOMMATION D'EAU</p> <p>L'utilisation des sanitaires, l'utilisation de la balayeuse, le nettoyage des véhicules et engins représentent la totalité de la consommation en eau de l'installation qui est estimée à environ 150 m³ par an.</p>	
<p>REJET D'EAUX USEES INDUSTRIELLES</p> <p>Les véhicules de transport sont nettoyés sur le site grâce à un jet d'eau.</p>	<p>La zone d'exploitation est entièrement étanche et doté de plusieurs débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures.</p>
<p>EAUX PLUVIALES</p> <p>Les eaux pluviales en contact direct avec les véhicules hors d'usage et leurs produits (pièces) de démantèlement (aire de dépôt et de stockage non couverte) et aire de remplissage du carburant, se chargent en éléments polluants (métaux lourds, hydrocarbures) et par infiltration sont susceptibles de polluer le sol et de contaminer la nappe par lessivage.</p>	<p>Pour éviter toute pollution des sols, des travaux d'isolation des sols de toute la zone d'exploitation ont été réalisés. A savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de deux plateformes type dalle de béton, l'une au nord du site d'une superficie de 5800 m², sur laquelle s'effectuent toutes les opérations de traitement des VHU : dépollution, démontage, découpage, aplatissage. Y sont également stockés les produits de la dépollution et du démontage, les carcasses de VHU et ferrailles découpées. Afin de réduire l'impact sur le milieu hydraulique superficiel, les égouttures grasses et les eaux pluviales de ruissellement sont collectées en point bas par des grilles de collecte puis épurées au moyen de deux débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures de 20 l/s placés l'un après l'autre juste en aval de la dalle de béton. Afin de réguler le débit provenant de cette aire et améliorer le traitement, une cuve de rétention de 120 m³ et un décanteur lamellaire de 10 l/s seront placés en aval des deux séparateurs de 20 l/s et en amont du dernier séparateur de 135 l/s. - Une seconde dalle de béton de 10 400 m² a été réalisée au sud du site, les eaux de ruissellement transite dans un débourbeur séparateur d'hydrocarbures de 330 l/s puis sont régulées dans un bassin de rétention d'environ 2000 m³. <p>Ce bassin reçoit également via un fossé d'une centaine de mètres présent au pied du haut talus bordant le sud du site, et quelques grilles de collecte en point bas, les eaux de ruissellement de l'aire en enrobé au sud et ouest du site.</p> <p>Les eaux du bassin sont évacuées par pompes de relevage ce qui permet de réguler le débit de fuite, lesquelles sont déclencher par des sondes de niveau ce qui permet de régler le niveau d'eau dans le bassin. L'évacuation se fait dans un séparateur débourbeur de 20 l/s puis les eaux sont dirigées via une canalisation vers le dernier séparateur d'hydrocarbures de 135 l/s placé juste avant le rejet dans le fossé présent au nord sur le terrain.</p> <p>Des contrôles de qualité des eaux pluviales de rejet sont effectués tous les semestres.</p>

Effets sur la santé

CONSTAT	MESURES COMPENSATOIRES
<p>La société AUTO 2001 se situe en bordure de deux voies routières que se sont l'autoroute du Nord A1 et la nationale RN 370 avec les nuisances qu'elles engendrent. Une ZAC est en cours d'aménagement au nord et au pied de la butte sur laquelle est implantée la société. Le site fonctionne que la journée et ce, 5 jours par semaine. Les plus proches habitations sont situées à environ 1 km à l'ouest sud-ouest du site sur la commune de Bonneuil-en-France.</p> <p>Les effets susceptibles de nuire à la santé humaine relèvent de la pollution éventuelle des sols et des eaux, des rejets atmosphériques et du bruit généré par l'activité.</p> <p>Le site repose sur des remblais recouvrant une décharge. L'isolation des sols a donc une incidence positive car elle supprime l'infiltration d'eaux de pluies qui seraient susceptibles d'atteindre les déchets et donner lieu à la formation de lixiviats polluants pour les nappes d'eaux souterraines sous jacentes.</p> <p>D'après les données fournies par les ARS du Val d'Oise et de la Seine Saint Denis, le site n'est pas inclus dans un périmètre de protection des captages d'eau potable.</p> <p>Il n'existe pas de rejet atmosphérique sauf les émissions de poussières et si ce n'est les vapeurs de carburant lors du remplissage des cuves. Les voies de circulation et aire de travail sont nettoyées si besoin.</p> <p>Le brûlage est interdit.</p>	<p>Les eaux usées des sanitaires présents dans les bureaux et locaux sociaux sont dirigées vers une fosse septique vidangée autant que de besoin.</p> <p>Les eaux pluviales potentiellement polluées (boues, hydrocarbures) issues des aires étanches sont régulées (bassin tampon de 2000 m³ et cuve de 120 m³) et traitées par plusieurs débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures. Le dispositif de traitement des eaux pluviales est dimensionné de façon à pouvoir traiter l'ensemble des eaux pluviales potentiellement polluées des aires étanches. Il permet de respecter les normes de rejet prévues par l'arrêté du 2 février 1998 (hydrocarbures et métaux) relatives aux émissions de toute nature provenant d'une installation classée.</p> <p>Afin de vérifier la conformité du site vis-à-vis de la réglementation, des mesures de bruits ont été réalisées en octobre 2011 par la société ESCE en 4 points en limite de propriété et deux points en zone de référence en l'extérieur, les niveaux mesurés sont inférieurs à 70dB et sont <u>conformes</u> aux exigences d'émergences réglementaires de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.</p> <p>Les véhicules de transport et les engins de manutention sont contrôlés annuellement. Le merlon de terre atténué de façon conséquente le bruit émanant du site.</p>

Energie

CONSTAT	MESURES COMPENSATOIRES
Les énergies utilisées sont l'électricité (éclairage, chauffage, compresseur, pont bascule, portique), le fuel (pelles mécaniques, chariot élévateur, presse aplatisseuse), le gasoil (véhicules de transports), l'oxygène et le propane pour les chalumeaux.	Tous les appareils électriques sont éteints en dehors des heures d'utilisation.

Séismes

CONSTAT	MESURES COMPENSATOIRES
La commune de Gonesse située dans le département du Val-d'Oise n'est pas concernée par la sismicité.	Aucune mesure particulière n'est nécessaire ni prévue.